



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN	DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2026 – Délib 2026-008
Nombre de conseillers :	De la commune : MEILLONNAS
<ul style="list-style-type: none"> - en exercice : 15 - présents : 12 - votants : 14 - absent : 1 	Séance du : 04/03/2026 L'an deux mille vingt-six, Le quatre mars à 20h00 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire. Mr GALLION Bernard a été nommé secrétaire de séance
Date de convocation : 24/02/2026 Date d'affichage : 09/03/2026	<u>Etaient présents :</u> ARRAGON Jean-Pierre, CHIVAL Fabrice, CURNILLON Arnaud, DELOT Julie, DEMERS Patrick, FLECHON Karine, GALLION Bernard, GROBOZ Gérard, GROBOZ Nadine, GUICHON David, , PENIN Joëlle, PIOTELAT Aline <u>Absent excusé :</u> BRONNER Sandrine <u>Procurations :</u> BREVET Claude à CHIVAL Fabrice NEVEU Jean-Paul à ARRAGON Jean-Pierre
Vote : 14 POUR : 13 CONTRE : NE PREND PAS PART AU VOTE : 1	
OBJET : REPRISES ANTICIPÉES DES RESULTATS 2025	

**REPRISES ANTICIPÉES DES RESULTATS 2025 AUX BP COMMUNE – CAMPING – LOCAUX COMERCIAUX – ENERGIES
 RENOUEVELABLES 2026**

L'article L1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Financier Unique (CFU).

Toutefois, en application de l'article R1612-54 du CGCT, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation

En conséquence, Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité

DE REPRENDRE par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater les résultats de clôtures estimés en 2025 et de statuer sur l'affectation de ces résultats dans les budgets primitifs 2026

PRECISE que si les CFU venaient à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU.

DIT que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

Résultats 2025 (Tous Budgets)

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 001-210102414-20260304-2026008-DE

Bourg-en-Bresse

		Budget Général 17500	Camping 17501	Commerciaux 17502	Panneaux Photovoltaïques 17504
FUNCTIONNEMENT	RÉSULTAT ANTERIEUR	1 531 501,97	40 434,59	12 910,35	8 075,67
	RECETTES	1 481 897,46	115 066,29	31 263,84	7 323,38
	DÉPENSES	1 070 654,09	106 443,68	6 257,40	5 044,97
	RÉSULTAT EXERCICE 2025	411 243,37	8 622,61	25 006,44	2 278,41
	RÉSULTAT avec déficit ou excédent 2024	1 942 745,34	49 057,20	37 916,79	10 354,08
REPRISE ANTICIPÉE RESULTATS AUX BUDGETS 2026					
	C/1068	1 458 939,92	9814,76	37 916,79	
DEFICIT ou EXCÉDENT	EXCÉDENT Fonctionnement 002	483 805,42	39 242,44	0,00	10 354,08
	DÉFICIT Investissement - 001	-858 939,92	-9 814,76	EXCEDENT Investissement - 001	EXCÉDENT Investissement 001
				297 467,47	16 131,54
R.A.R	RECETTES		0,00	0,00	0,00
	DÉPENSES	600 000,00	0,00	480 000,00	0,00
	RÉSULTAT (à inscrire au compte 231)	-600 000,00	0,00	-480 000,00	0,00
	Résultat investissement	-1 458 939,92	-9 814,76	-182 532,53	16 131,54

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- APPROUVE les résultats anticipés
- APPROUVE les affectations anticipées des résultats 2025 pour les budgets 2026 :
 - COMMUNE
 - CAMPING
 - LOCAUX COMMERCIAUX
 - ENERGIES RENOUVELABLES

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération sera adressée après visa de la préfecture au responsable du service de gestion comptable de Bourg-en-Bresse.



Le Maire,
Jean-Pierre ARRAGON

Le secrétaire de séance
Bernard GALLION